

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

ORGANISATION DE CHANTIER
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE: 32 20 19 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 302 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation

ORGANISATION DE CHANTIER

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir les notions nécessaires à l'organisation d'un chantier tant en construction qu'en travaux publics ;
- ◆ de lire, d'analyser un planning ;
- ◆ d'adapter ce planning à l'évolution du chantier.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En bases de dessin technique,

à partir d'éléments nécessaires et suffisants,

- ◆ de lire et interpréter un plan ;
- ◆ d'établir un plan en appliquant les normes du dessin (traits, mise en page, disposition des vues, cadre et cartouche) ;
- ◆ de réaliser un croquis à main levée.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Bases de dessin technique »- code 32 61 02
U21 D1 classé dans l'enseignement secondaire supérieur de transition

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire : organisation de chantier	CT	E	52
Sensibilisation à la sécurité sur chantier	CT	J	12
Laboratoire de planning	CT	E	32
3.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME DES COURS

4.1 Laboratoire : organisation de chantier

Au départ d'un dossier comprenant les différents plans, les cahiers des charges, le planning d'une construction d'un bâtiment à 2 étages ou d'un ouvrage simple des travaux publics (bassin d'orage, station de pompage...), l'étudiant sera capable :

- ◆ de lire et d'exploiter les documents (cahiers des charges, plans,...);
- ◆ d'implanter le chantier :
 - ◆ de vérifier la correspondance entre les données des plans et la réalité ;
 - ◆ de prendre en compte l'environnement (état du terrain, obstacles, l'accès au chantier, ...);
 - ◆ de réaliser l'installation du chantier (lieux d'entreposage des matériaux, du matériel, des cabines, positionnement des grues, la circulation dans le chantier, les zones de travail, coffrage, ferrailage, ...);
- ◆ de réaliser l'implantation de l'ouvrage, prévoir les différents raccordements provisoires (eau, électricité, téléphone, égout) ;
- ◆ de déterminer les différentes activités à organiser ;
- ◆ d'analyser l'ordre de succession des activités ;
- ◆ d'estimer les besoins en matériaux, matériel et main d'œuvre et coordonner l'approvisionnement ;
- ◆ de rédiger les bordereaux et des bons de commande ;
- ◆ de réceptionner les matériaux et de vérifier leur conformité au cahier spécial des charges ;
- ◆ de réceptionner le matériel et de vérifier son état et son agréation ;
- ◆ de tenir à jour le journal des travaux et les rapports journaliers ;
- ◆ de tenir les fiches des ouvriers et le carnet de bord du matériel ;
- ◆ de participer aux réunions de chantier et à l'élaboration des états d'avancement.

4.2 Sensibilisation à la sécurité sur chantier :

L'étudiant sera capable :

- ◆ de participer à la sécurité du chantier en accord avec le coordinateur de sécurité et santé ;
- ◆ d'assurer la signalisation du chantier ;
- ◆ d'appréhender les aspects légaux de la coordination sécurité et l'organisation de la sécurité et de la santé ;
- ◆ d'identifier les dangers et d'évaluer les risques en fonction des différents corps de métiers (produits dangereux, électricité, travail en hauteur, fouilles, manutention, ergonomie, hygiène, charge psychosociale, outils, machines, installations, rayonnement, soudage, sécurité incendie, explosion, espace confiné, bruit, vibrations, ...)

4.3 Laboratoire de planning

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'extraire des plannings les types de tâches, leurs durées et les besoins humains, matériels, engins particuliers ;
- ◆ d'identifier le type de planning et le faire évoluer en fonction de l'état du chantier, d'impondérables ou d'une situation donnée ;
- ◆ d'analyser un planning logique pour l'enchaînement des activités ;
- ◆ de prévoir les commandes de matériaux ;
- ◆ de coordonner l'intervention des participants, d'interpréter les divers types de planning ;
- ◆ de participer à l'élaboration des techniques de planification (réseau PERT, planning GANTT, ...) et de le dessiner.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable, à partir d'un dossier de construction simple (garage, bâtiment maximum 2 étages, bassin d'orage, station de pompage,...) et de la documentation appropriée (différents plans, planning, cahier spécial des charges, ...) :

- ◆ de déterminer les différentes activités à organiser ;
- ◆ d'établir et de justifier une chronologie de fourniture des matériaux, du matériel et de la main d'œuvre;
- ◆ d'implanter le chantier sur plan ;
- ◆ d'identifier les principaux risques du chantier ;
- ◆ d'adapter un planning en fonction d'impondérables ou d'une situation donnée.

Pour la détermination **du degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ de la justification de l'implantation du chantier,
- ◆ de la pertinence de l'analyse des activités recensées.
- ◆ la qualité de la justification de la chronologie proposée pour les matériaux et le matériel ;

- ◆ l'estimation du volume de la main-d'œuvre nécessaire.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les différents cours de laboratoire, il est conseillé de travailler avec un étudiant par poste de travail.